



Spécialement pour les abonnés aux communications DE LA CFTC DXC ESF !

EVALUATION ET NOTATION FY19 : POSITION DE LA CFTC ESF

Bonjour,

Vos représentants (organisations syndicales, dont la CFTC ESF) et vos instances représentatives du personnel (le CE et les 3 CHSCT) ont saisi courant 2018 le Tribunal de Grande Instance (TGI) d'Evry pour contester le système d'évaluation mis en œuvre tardivement et unilatéralement par ESF pour l'année fiscale FY19 (1^{er} avril 2018 – 31 mars 2019). Parmi les motivations à l'origine de cette action judiciaire figurait la prise en compte des « valeurs 'CLEAR' » qui avaient été neutralisées lors de l'exercice précédent.



Le verdict, dont vous avez été informés par un communiqué intersyndical le 1^{er} février 2019, est simple et clair : le TGI d'Evry a prononcé l'annulation de ce nouveau système d'évaluation FY19 des salariés à compter du 1^{er} avril 2018. Le TGI a aussi rendu ce jugement exécutoire, c'est-à-dire qu'il s'applique quoi qu'il arrive, y compris en cas d'appel.

Les élus constatent que la Direction met en place un contournement de ce jugement en retirant les « valeurs 'CLEAR' ». Dans le même temps, elle tente de faire croire aux salariés qu'elle ne peut accorder primes ou augmentations sans se baser sur son système d'évaluation, ce qui est tout simplement faux. Et elle déroule tranquillement à sa guise un processus d'évaluation frappé d'annulation.

Pour la CFTC ESF, il ne fait aucun doute que c'est le système complet d'évaluation FY19 qui est entièrement annulé. Vos élus et représentants vont utiliser tous les moyens qui sont à leur disposition pour faire valoir les droits des salariés.

Dans ce contexte, comment gérer les entretiens « de restitution » avec votre manager ?

La recommandation CFTC pour un tel entretien tient en quelques points :

1. Acceptez l'invitation et participez activement à cet entretien dès lors qu'il est question de parler de votre situation professionnelle, de votre évolution, de formations adaptées à votre situation et aux évolutions attendues, etc.

2. Lorsque votre manager voudra aborder l'évaluation proprement dite, et notamment votre notation, vous pouvez lui dire quelque chose comme :
- « Le système d'évaluation n'existe plus. Je ne peux être évalué alors que le Tribunal de Grande Instance d'Evry a statué le 28 janvier dernier en annulant – avec clause exécutoire – le dispositif d'évaluation FY19 de ESF ».*

Dans tous les cas, nous vous recommandons vivement de **ne pas valider dans Workday** quoi que ce soit en rapport avec l'évaluation ou la notation. Car le texte prévu pour accuser réception dans Workday va beaucoup plus loin qu'un simple accusé de réception, en vous faisant accepter le principe ou les modalités de l'évaluation, telles que mises en œuvre par ESF.

Pour ceux qui ont déjà eu leur entretien, leur note, ou validé dans Workday, la CFTC vous propose d'envoyer le commentaire ci-dessus par mail à votre manager.

**TOUS UNIQUES,
TOUS UNIS !**

Un syndicat + un réseau social : choisissez la CFTC ESF !

Adhérez maintenant pour être mieux informé et défendu !

Renseignements : contact.esf@cftcdxc.fr | **Témoignages :** www.cftcdxc.fr/envie-dadherer

La CFTC est **100%** à votre service !

contact.esf@cftcdxc.fr cftcdxc.fr

<http://www.cftcdxc.fr/>

S'abonner aux communications pratiques de la CFTC ESF

Accéder à nos dossiers pré-scission ESF : www.cftchpe.fr

Vous informer en temps réel, vous donner la parole et répondre à vos questions : [le Blog](#) !

Interlocuteurs : <http://www.cftcdxc.fr/>

*Si vous recevez ce message directement, c'est que vous êtes abonnés
aux communications de la CFTC et contents de l'être !*

*Vous avez le droit de transmettre ce document à vos collègues de travail
qui ne reçoivent pas nos messages pour qu'ils s'abonnent et profitent
à leur tour de nos informations pratiques.*

*Pour ne plus recevoir nos communications : c'est immédiat,
il suffit de le signaler en répondant au dernier message reçu.*